



Demande d'autorisation pour l'utilisation

➤ « Al Schoul » Roodt

Demandeur:	
Siège social ou adresse:	
Personne responsable:	
Téléphone:	
Type de manifestation:	
Adresse e-mail:	
Date(s) et heures de la manifestation	
Date(s) et heures de l'utilisation:	Max.: 5 jours

Autres remarques: (p.ex. nombre de personnes)

Veillez contacter le responsable du service conciergerie M. Elton Monteiro avant la manifestation au numéro: **266238-402** pour toutes informations et la remise des clés.

ATTENTION : Capacité maximale de la salle « Al Schoul » **54 personnes**.

Toutes les demandes de réservation sont à envoyer au plus tard 14 jours avant la manifestation à: salles@ell.lu ou à remettre à la commune.

_____, le _____ 20__

Signature du demandeur



Informations supplémentaires:

- Demande nuit blanche: oui non
- La manifestation figure au calendrier des manifestations
de la commune d'Ell: oui non
- L'organisateur a conclu une assurance de responsabilité civile: oui non
- L'organisateur à pris connaissance du règlement concernant la
location des salles communales et du matériel communal. oui non
- L'organisateur a besoin d'un transfert de concession extérieure: oui non

Installations utilisées pendant la manifestation :

- | | |
|------------------|--------------------------|
| Salle (mobilier) | <input type="checkbox"/> |
| Comptoir | <input type="checkbox"/> |
| Cuisine | <input type="checkbox"/> |
| Cour | <input type="checkbox"/> |
| Beamer | <input type="checkbox"/> |
| Sonorisation | <input type="checkbox"/> |

Merci de bien vouloir nous communiquer vos coordonnées bancaires, afin de pouvoir vous rembourser votre caution après la manifestation.

Nom/Prénom _____

Adresse _____

N°compte/RIB _____



Cases réservées à l'Administration Communale:

Date de réception de la demande:

Manifestation contrôlée:

Ell, le _____

Le responsable

Autorisation accordée:

Ell, le _____

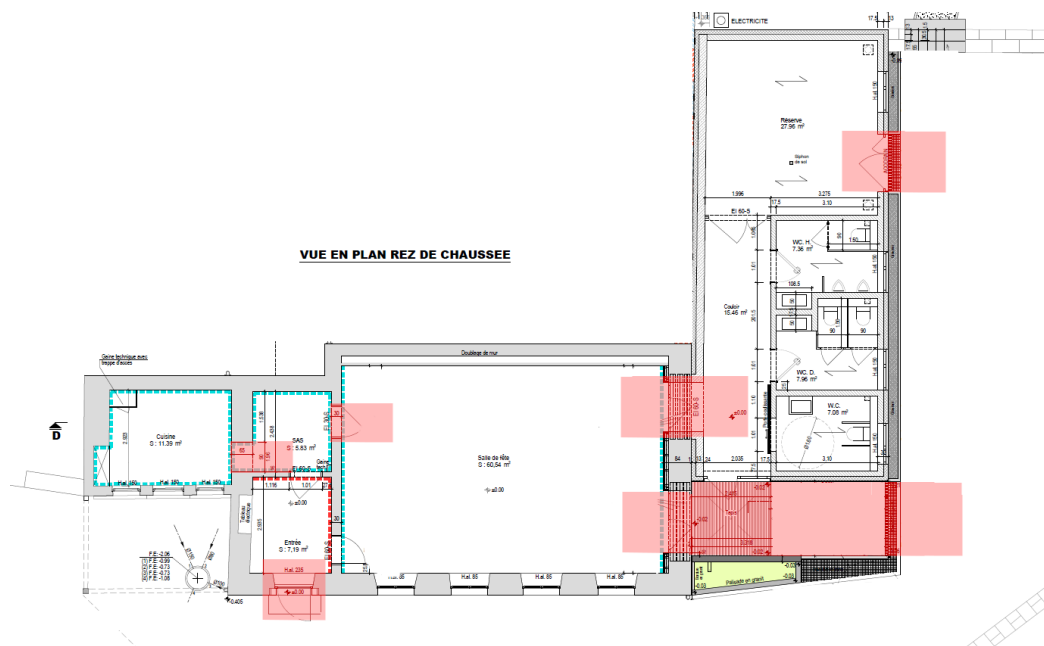
Le Bourgmestre ou son délégué

Remarques:

Engagement sur les modalités de location – « AL SCHOUL » à Roodt

La présente certifie que les conditions d'utilisation de la salle « Al Schoul » à Roodt, concernant la location du site pendant la période du _____ au _____ seront respectées :

- L'autorisation du SNSFP (Selon l'article 2.2.05 du règlement modifié du 13 juin 1979 concernant la sécurité dans la fonction publique) **limite l'accueil des visiteurs au nombre de 54 personnes réunies simultanément sur le site**. Le locataire est tenu responsable du respect de cette disposition.
- Le locataire doit fournir à la commune et au CGDIS un dossier de sécurité comportant les informations suivantes : Un plan détaillé de la manifestation faisant apparaître le tracé des circulations, l'emplacement des tables, chaises, rangées de sièges, stands, espaces réservés aux exposants, les emplacements des moyens de secours, les poteaux de structure, les issues de secours (...) pour les salles et locaux utilisés lors de la location. (Des plans de base du bâtiment peuvent-être obtenus sur demande auprès de l'administration communale d'EiI).
- Le locataire doit laisser les sorties de secours libres et créer, le cas échéant, avec les tables et chaises des couloirs perpendiculaires aux sorties de secours. Les surfaces rouges doivent impérativement rester libre. Aucun objet ne doit se trouver à ces endroits afin de ne pas bloquer les chemins d'évacuation.



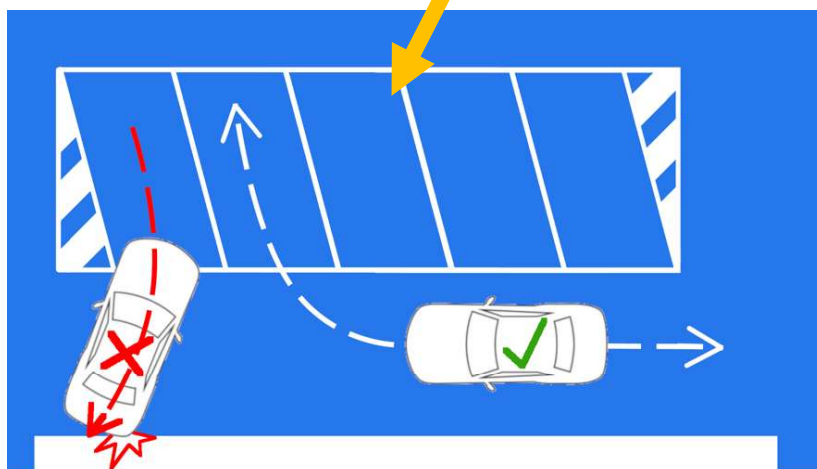
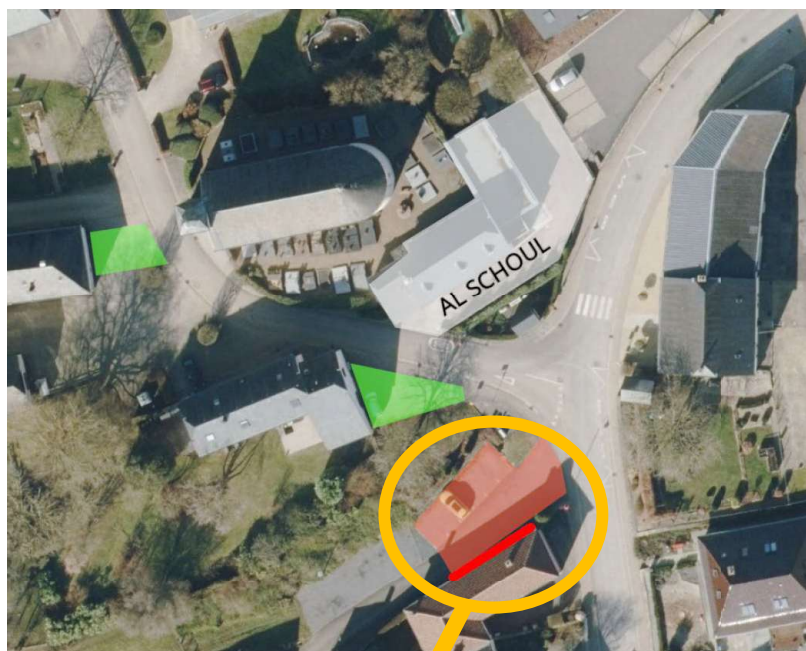


_____, le _____

Nom et signature du locataire : _____

Parking Al Schoul

La commune d'Ei met à disposition des visiteurs du site 3 parkings (11 emplacements). Les emplacements en vert sont à occuper prioritairement. Les emplacements au sud du plan (surface orange) sont difficiles à manœuvrer. **Il est important de se conformer au schéma suivant afin d'éviter des accidents.** En cas d'endommagement des gabions privés de la maison adjacente (trait rouge), il faut impérativement en informer les propriétaires le lendemain au plus tard et assumer la responsabilité des dégâts – **l'absence de déclaration des dommages constitue un délit de fuite qui sera signalé à la police.**



Unfallgefahr! Es ist vorgeschrieben, vorwärts einzuparken und im gleichen Winkel rückwärts auszufahren

Danger d'accident ! Obligation d'entrer en marche avant et de sortir en marche arrière sous le même angle